

**Conseil municipal | Séance du 20 octobre 2022**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Délibération n°2022-10-20-17 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 14 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 20 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

#### **Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

#### **Etaient excusé-es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Johan Quérue

**Exposé des motifs :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à l'évolution des organisations présentée au Comité technique du 22 septembre 2022, il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.3131-1 et L.411-1 à L411-9,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération modifiée du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

**Considérant :**

- Les évolutions d'organisations présentées au comité technique du 22 septembre 2022,

**Décide :**

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
  - **Département des affaires scolaires et de l'enfance**
    - Création d'un poste d'Espaces éducatifs Directrice/directeur Rossif relevant du grade d'animateur et avec comme grade de déroulement animateur principal de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
    - Suppression d'un poste d'Espaces éducatifs Directrice/directeur Rossif relevant du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et avec comme grade de déroulement adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
    - Création d'un poste d'animatrice/animateur relais petite enfance relevant du grade d'animateur et avec comme grade de déroulement animateur principal de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet afin de répondre aux besoins de la population et des professionnels du secteur parents/employeurs.

- Suppression d'un poste d'agente/agent de gestion comptable et administrative relevant du grade d'adjoint administratif à temps complet,
- Création d'un poste de responsable de crèche relevant du grade de puéricultrice territoriale avec comme grade de déroulement puéricultrice hors classe à temps complet.
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet 17h30 relevant du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale et avec comme grade de déroulement auxiliaire de puériculture de classe supérieure pour se mettre en conformité sur les taux d'encadrement et la prise en charge des enfants avec une surveillance constante.
- **Département de la restauration municipale**
  - Création d'un poste de responsable d'office au sein de l'école Pergaud relevant du grade d'adjoint technique et avec comme grade de déroulement adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique de première classe à temps complet.

**Précise que :**

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Johan Quéruef

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/10/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221020-lmc128328-DE-1-1

Affiché ou notifié le 25 octobre 2022